



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE
STAGES B.A.F.A. AU CARRE AVEC
L'ORGANISME IFAC**

**DÉCISION N° DM-26-105
EN DATE DU 27 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'organisme de formation agréé IFAC, association domiciliée au 53 rue du RPC Gilbert à Asnières-sur-Seine, d'organiser deux stages de formation générale B.A.F.A. au Carré ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'IFAC, association domiciliée au 53 rue du RPC Gilbert à Asnières-sur-Seine et représenté par Madame Albane RENAULT en sa qualité de responsable du service BAFA/BAFD IDF, fixant les modalités d'organisation de deux stages de formation générale B.A.F.A. qui se dérouleront au Carré du 19 avril au 26 avril 2026 et du 25 octobre au 1^{er} novembre 2026, pour un montant de 6 000 € par stage ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE